Mise en ligne : 11 février 2019.
Dernière modification : 2 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS FLUVIAUX DU LAOS

Urbain MALPUECH, directeur

Né le 16 décembre 1871 à Niort (Deux-Sèvres).
Fils de Jean-Marie Malpuech, ponceur, et de Clémentine Françoise Berthon, brossière.
Entré dans les services civils de l'Indochine le 15 janvier 1899.
Administrateur pendant trente ans au Laos jusqu'au grade de commissaire du gouvernement.
Secondé par sa seconde épouse, Hélène Françoise Dubois, il prit de multiples initiatives en faveur du développement du pays.
Chevalier du mérite agricole (1923).
Chevalier de la Légion d'honneur (1927)
Fondateur de la Société industrielle de Savannakhet (1928) : rizerie, travaux publics
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indus.-Savannakhet.pdf
Vice-président de la chambre de commerce et d'agriculture du Laos (1928).
Délégué du Laos au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine (1932-1940).
Décédé à Hanoï le 26 avril 1946.

Épisode précédent :
Cie saïgonnaise de navigation et de transport :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Saigonnaise_navigation.pdf

Monopolards, budgétivores et budgéticides

Les Monopoles de transport
(*L'Effort,* Hanoï, 10 septembre 1937)

II. Les Transports fluviaux au Laos

……

Pour la Compagnie saïgonnaise de transport et de navigation [Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport], alias Messageries fluviales de Cochinchine, nous ne la mentionnons que pour mémoire.

Fondée dans le seul but d'exploiter le monopole des transports fluviaux au Laos, après 10 ans (1927-1937) de service qui lui ont rapporté pas moins de 4.000.000 de piastres, elle se voit dépossédée aujourd'hui (depuis juillet) de son assiette au beurre au profit du consortium Malpuech, Thit Phan [1], Mai-Tâm [2] alias Transports fluviaux et

[1] Thit Phan : entrepreneur de transports fluviaux à Vientiane.
[2] Maurice Mai-Tam et madame, née Marie-Louise Olléac : des Transports automobiles routiers, de Hanoï :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STAR_Hanoï.pdf

terrestres subventionnés du Laos. On dit que cette perte cuisante serait le signe de son déclin. Paix donc à cette vaincue !

Mais parlons un peu de son vainqueur.

C'est une bien curieuse affaire que celle du monopole des transports fluviaux au Laos ! Si l'on ne tient pas compte des scandales auxquels elle a donné lieu et que notre confrère l'*Alerte,* de Saïgon, a dénoncés dans une campagne assez intéressante, le contrat passé avec le nouveau groupement Malpuech–Thit Phan–Mai-Tâm présente un grand avantage, en comparaison avec la Convention Lochard-Messageries fluviales. Alors que la Convention Lochard assurait aux Messageries fluviales 700 726 $ 98 de subvention par an (150.437 $ 50 pour les 111.450 mille en aval de Kratié, 256 500 $ 500 pour les 95 000 en amont de Kratié, 108.000 $ pour les services commerciaux, 86.400 $, forfait pour bâtiments neufs, 76.379 $ 23, complément pour changement de la valeur de la piastre (!) et 19.900 $ complément pour pirogues à moteurs), le nouveau contrat n'accorde que 57.000 piastres de subvention (Les Messageries fluviales avaient demandé 56.000, soit 1.000 piastres de moins, mais avaient été écartées par M. Eutrope, et c'est là le scandale). Il est vrai que le nouveau service est moins important que l'ancien, mais on pourrait tout de même évaluer à 50 % l'abattement.

Xuân-Tiêu

Gouvernement général de l'Indochine,
Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos
durant la période 1937-1938

5° Service de transport fluvial de marchandises entre Savannakhet et Vientiane
par chalands à moteurs.

Longueur du parcours : 472 km.

Centres desservis : Savannakhet, Kabao, Thakhek, Hinboun, Paksane et Vientiane.

Fréquence du service : 1 voyage par semaine dans chaque sens.

[83] Les chalands qui assurent ce service ne sont tenus, d'après le contrat du concessionnaire, qu'au transport des marchandises. Ils comportent cependant 2 cabines, chacune de 2 couchettes, avec électricité et eau courante et peuvent être utilisés par les passagers de toutes classes après entente avec le concessionnaire.

Les tarifs sont établis sur les bases suivantes :

Classe A	0 $ 035 par km.
Classe B	0 $ 019 — —
Pont	0 $ 008 — —

Les tarifs de transport des marchandises varient entre 0 $ l019 et 0 $ 06 la tonne kilométrique ou le mètre cube.

L'exploitation de ce service a été concédée à la Société de transports fluviaux du Laos jusqu'au 31 août 1945 (Contrat du 17 novembre 1936).

6° Service de transport rapide de voyageurs, de la poste et des bagages
entre Thakhek et Paksane

Longueur du parcours : 183 km.

Centres desservis : Thakhek, Hinboun, Paksane.

Sur la rive droite : Panom, Lakhone, Outhène, Samiabomy, Phompissay et Nongkhay.

Fréquence du service : 2 voyages par semaine dans chaque sens, l'un rapide, réservé aux passagers de 1re classe et de 2e classe, et l'autre ordinaire pour les voyageurs de 3e classe et éventuellement de 1re et 2e classes.
Les tarifs sont établis sur les bases suivantes ;

Classe A 0 $ 035 par km.
Classe B 0 $ 019 —
Pont 0 $ 008 —

L'exploitation de ce service a été concédée à la Société de transports fluviaux du Laos jusqu'au 31 août 1945 (Contrat du 17 novembre 1936.)

7° Services postaux subventionnés et de transports par voitures automobiles des voyageurs et de leurs bagages entre Paksane et Vientiane

Longueur du parcours : 150 km.
Centres desservis : Vientiane, Paksane.
Fréquence du service : 2 voyages par semaine dans chaque sens.
Tarifs de transports :

0 $ 04 par km. par voyageur de 1re classe.
0 $ 02 — par voyageur de 2e classe
0 $ 016 — par tonne de bagages avec minimum de perception de 0 $ 20.

L'exploitation de ce service a été concédée à M. Malpuech jusqu'au 30 juin 1938 (Contrat du 20 juillet 1937).

*
* *

Le Laos est relié au Tonkin et à la côte d'Annam par les services suivants :

1° Services postaux subventionnés et transport par voitures automobiles, de la poste des voyageurs et des marchandises entre Donghà, Savannakhet et Thakhek

[85] Longueur des parcours :
Service A — Donghà-Thakhek : 400 km.
Service B — Embranchement de Savannakhet : 30 km.
Service C — Donghà-Savannakhet : 328 km.

Centres desservis :
Service A — Mailanh, Laobao, Tchépone, Muong-Phine, Muong-Phalane, Donghéne, bifurcation vers Savannakhet.
Service C — Mêmes centres que le service A.

Fréquence des services : 1 voyage A et R par semaine pour chaque service.

Tarifs de transports :

a) Voyageurs :

0 $ 04 par km. par voyageur - classe A
0 $ 02 — - classe B
0 $ 01 — - classe C

(La classe A correspond aux 1re et 2e classes des chemins de fer).
(La classe B correspond à la 3e classe des chemins de fer).
(La classe C correspond à la 4e classe des chemins de fer).

b) Messageries

0 $ 0001 par km. et par kilo.

c) Marchandises

0 $ 05 la tonne kilométrique avec minimum de perception de 0 $ 20.

L'exploitation de ce service a été concédée en suite d'appel d'offres à M. Malpuech, jusqu'au 31 décembre 1940 (Contrat du 14 janvier 1938).

Arrêté du 27 avril 1940 :
(*Bulletin administratif du Laos*, mai 1940)

La commission prévue à l'article 2 de l'arrêté du 7 février du gouverneur général portant création commissions spéciales d'évaluation des moyens de transports fluviaux et maritimes est fixée ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le Laos :

MM. Nonon, résident de France à Vientiane, président ;

Halévy, lieutenant de réserve, en service à la 3e Compagnie du bataillon de tirailleurs montagnards du Sud-Annam à Paksé, membre ;

Baillieau, ingénieur de 3e classe, chef des bureaux à la circonscription des Travaux publics du Laos à Vientiane, membre ;

Ourot, Chau-Muong à Vientiane, membre ;

Malpuech, directeur de la Société des transports fluviaux du Laos à Savannakhet, membre ;

Thit Pan, entrepreneur de transports à Vientiane, membre ;

Thit Phao, à Luang-Prabang, membre ;